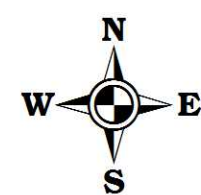


CARTOGRAPHIE DE LA SERVITUDE RÉGLEMENTAIRE
PLAN D'ENSEMBLE

[illegible]

Date : Mars 2014	N° Affaire : 470 0 116	Plan n° : 1	
Echelle : 1/ 15 000	Etabli par : BMa	Vérifié par : LDd	

 Zone de prescription R1
 Zone de prescription B2
 Zone de prescription B3
 Limite d'étude du PPRi



Les informations cartographiques (parcellaire, bâti, voirie, lieux-dits, etc.) sont matérialisés pour permettre de faciliter l'identification des parcelles concernées par les mesures d'interdiction et les prescriptions prévues par le zonage réglementaire du PPR inondations de Saint-André, notamment dans le cadre de la délivrance des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol

